

La Cour d'Appel a jugé que le téléphone mobile était responsable de ses handicaps

16 Décembre, 2009 | **Donata Bonometti**

Pour la première fois un Tribunal du travail vient de rendre (*en appel*) un jugement qui reconnaît l'origine professionnelle de la maladie d'un gérant de société de Brescia. Pendant 10 ans il a travaillé des heures et des heures en utilisant un téléphone portable et un téléphone sans fil.

L'homme, Innocenzo Marcolini 57 ans, était atteint par une tumeur bénigne du nerf trijumeau. La chirurgie l'a sauvé, mais les conséquences sur sa qualité de vie sont terribles. Il est maintenant partiellement compensé par cette victoire en appel contre la décision de l'INAIL (Assurance Maladie Italienne du Travail) qui lui reconnaît 80% d'incapacité causée par cette maladie professionnelle.

C'est le premier jugement d'appel en Italie qui reconnaît le lien de causalité due à l'exposition (*irradiation*) professionnelle aux champs électromagnétiques.

L'un des expert du processus judiciaire est le professeur en biologie Angelo Levis, Pr de mutagenèse à l'Université de Padoue, une "autorité en matière de recherche sur les effets des rayonnements électromagnétiques sur la santé humaine". Avec Joseph Grasso, neurochirurgien de Brescia, il a été l'expert qui a géré cette affaire. Il dit qu'il a été contacté il y a trois ans par deux personnes, l'une de Brescia et l'autre de Crémone. Elles avaient un travail très similaire à celui d'Innocenzo Marcolini. Ils étaient des employés de bureau qui avaient beaucoup de relations avec les clients ce qui nécessitait un usage intensif des téléphones sans fil et mobiles en utilisant la main droite pour écrire et le téléphone contre l'oreille gauche.

La personne de Crémone a développé une tumeur maligne parotidienne et celle de Brescia une tumeur bénigne impliquant également "le ganglion trijumeau". Les tumeurs se sont produites dans les deux cas sur le côté gauche de la tête. Le Pr Angelo Levis Lévis a déclaré qu'il a réalisé son expertise en utilisant les données de la littérature scientifique ("très alarmante, malgré ce que disent certains sondages optimistes souvent financés par des compagnies de téléphonies mobiles), son rapport a été associé à celui du neurochirurgien qui s'est exprimé sur les caractéristiques des ses différentes interventions chirurgicales.

L'expert judiciaire nommé par la Cour en tant que troisième partie a reconnu la validité de l'enquête ainsi que celle du rapport et en appel du premier jugement, la Cour d'Appel a reconnu l'effet de causalité.

Les attendus (motivations) du jugement ne seront publiées que dans une vingtaine de jours. En outre la même la Cour suprême devra statuer sur le cas (pas sur le fond mais sur la légitimité du processus).

Quoi qu'il en soit ce qui vient de se passer par devant le Tribunal du Travail de Brescia est une première sensationnelle. "Compte tenu du fait qu'il n'y avait pas de littérature sur le sujet, l'expert nommé par le Tribunal a accepté les conclusions des deux témoins experts en affirmant qu'il est plausible qu'il y ait une relation entre la maladie et l'irradiation par les Champs ElectroMagnétiques artificiels. L'expert - qui a d'ailleurs fondé une association sociale publique appelée "Applelettrosmog" - **a conclu "que ces cas sont de plus en plus fréquents, mais peu de médecins sont informés sur ces questions."**

L'épidémiologiste Valerio Gennaro de Gênes, qui a accueilli avec enthousiasme le jugement de Brescia a déclaré : **"En fait, nous les épidémiologistes nous sommes de moins en moins nombreux. A L'Institut de Gênes, il y a cinq épidémiologistes et ils sont tous sous des contrats précaires, comme si ce travail fondamental de prévention n'était pas important. Il est clair que ce travail de recherche ne sert pas seulement à recueillir des données, mais à interpréter et à comprendre pourquoi les gens tombent malades."**

Il y a un million de cas de tumeurs cérébrales chaque année dans le monde, ajoute le Professeur Angelo Lévis. **"Nous estimons que c'est une maladie qui a dix ans de latence, de sorte que nous commençons à obtenir les premières données sur les conséquences de certains comportements. Bientôt nous serons au courant des effets de l'utilisation abusive des téléphones mobiles par les mineurs tels que ceux qui avaient un téléphone mobile dans leurs sac à dos lorsqu'ils avaient huit ans. Je crains qu'il va y avoir beaucoup de douleur."**

TÉLÉPHONIE MOBILE DATABASE SANTÉ

- [Compilation des pathologies courantes](#)
- [Compilation des études scientifiques mondiales](#)